



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-50

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 2

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Etienne - DEHOUX Brigitte - DRUJON D'ASTROS Cyrille - REYNAUD Pascale - SEGOND Éric.

Absents : BERTHALON Jérôme - BOISSET Julien - LUTZ Sandrine - MATHURIN Christian

Pouvoir : BOISSET Julien à BOISSET Etienne - MATHURIN Christian à BOISSET André

Secrétaire de séance : REYNAUD Pascale

Objet : GITE DE LA CURE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil que Madame Céline JOLIVET a été retenue suite à l'appel à candidature du Gîte de la Cure.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'occupation précaire selon les conditions suivantes :

- Ouverture d'une buvette extérieure,
- Remise en état des toilettes extérieurs réalisée par la Commune,
- Mise à disposition gratuite des locaux du Gîte pour une utilisation uniquement personnelle et le temps que les travaux de réfection soient faits,
- Les charges d'eau, d'électricité et de gaz resteront à la charge de la commune,

- Mise à disposition de tables, chaises et parasols, réfrigérateur fournis par la commune,
- Madame Céline JOLIVET s'engage à contracter une assurance.
- La convention prendra fin le 30 novembre 2019.
- Engagement de Madame Céline JOLIVET de signer un bail commercial à compter du 01/12/2019, bail qui fixera alors le prix mensuel du loyer et l'utilisation commercial du gîte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec Madame Céline JOLIVET et tout document relatif à l'exploitation du Gîte de la Cure situé à Ville.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
M. SEGOND Eric

